



CODE DE TRANSPARENCE AFG

OPC LABELLISÉS ISR

Avril 2022

Crédit  Mutuel
Asset Management

SOMMAIRE

1. Liste des fonds concernés par ce Code de transparence	4
2. Données générales sur la société de gestion	7
3. Données générales sur le(s) fonds présenté(s) dans ce Code de transparence	13
4. Processus de gestion	16
5. Contrôles ESG	22
6. Mesures d'impact et reporting ESG	24

*Un acteur engagé depuis
plus de 15 ans*

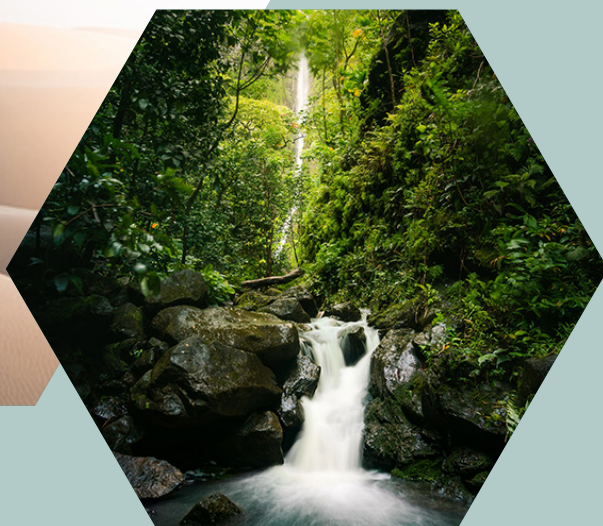


CODE

CODE DE TRANSPARENCE

Le présent Code de transparence est la version française du Code de transparence Européen qui a été conçu et approuvé par l'AFG, le FIR et l'EUROSIF.

Il est obligatoire pour tous les fonds ISR ouverts au public gérés par des sociétés de gestion adhérentes de l'AFG ou du FIR.



1. FONDS CONCERNÉ(S) PAR CE CODE DE TRANSPARENCE

Ce Code s'applique à tous les **OPC ouverts au public labellisés ISR et inclue la gamme Social Active de FCPE Multi-entreprises** (composée de fonds maîtres, de FCPE nourriciers et de FCPE de fonds).

Il intègre également les **OPC candidats à la labellisation ISR en 2022** : CM-AM Convictions Euro, CM-AM Small & MidCap Euro, CM-AM Flexible Euro, CM-AM Convertibles Euro, CM-AM Euro Equities, CM-AM France Equities et les 20 FCPE nourriciers d'OPC labellisés ou en cours de l'être.



ACTIFS NETS ET ORIENTATION DES OPC LABELLISÉS CONCERNÉS PAR CE CODE

OPC LABELLISÉS OUVERTS AU PUBLIC (* FCPE)	ENCOURS M€ 31/12/2021	CLASSE D'ACTIFS	LABEL ISR
SOCIAL ACTIVE MONETAIRE*	57	Monétaire euro	OUI
SOCIAL ACTIVE OBLIGATIONS*	12	Obligataire euro	OUI
SOCIAL ACTIVE OBLI SOLIDAIRE*	1	Obligataire euro	OUI
SOCIAL ACTIVE TEMPERE SOLIDAIRE*	425	Diversifié	OUI
SOCIAL ACTIVE EQUILIBRE SOLIDAIRE*	272	Diversifié	OUI
SOCIAL ACTIVE DYNAMIQUE SOLIDAIRE*	15	Diversifié	OUI
SOCIAL ACTIVE DIVERSIFIE*	41	Diversifié	OUI
SOCIAL ACTIVE ACTIONS*	57	Actions Europe	OUI
CM-AM OBJECTIF ENVIRONNEMENT	457	Actions internationales	OUI
CM-AM MONÉ ISR	402	Monétaire euro	OUI
CM-AM OBLI ISR	174	Obligataire euro	OUI
CM-AM CASH ISR	9932	Monétaire euro	OUI
CM-AM OBLI CORPO	174	Obligataire euro	OUI
CM-AM GLOBAL SÉLECTION SRI	12	Actions internationales	OUI
CM-AM GLOBAL LEADERS	882	Actions internationales	OUI
CM-AM SÉLECTION RESPONSABLE ISR	53	Actions internationales	OUI
CM-AM EUROPE GROWTH	2131	Actions europe	OUI
CM-AM EUROPE VALUE	579	Actions internationales	OUI
CM-AM EUROPE DIVIDENDES	106	Actions europe	OUI

COMPOSITION DE LA GAMME SOCIAL ACTIVE

FCPE MULTI-ENTREPRISES NOURRICIERS	FONDS MAÎTRE OU CIBLE LABELLISÉS NON OUVERTS AU PUBLIC*
SOCIAL ACTIVE MONETAIRE	CM-AM MONE ISR
SOCIAL ACTIVE OBLIGATIONS	S. ACTIVE OBLIGATIONS ISR
SOCIAL ACTIVE OBLI SOLIDAIRE	S. ACTIVE OBLIGATIONS ISR CM-AM MONE ISR
SOCIAL ACTIVE TEMPERE SOLIDAIRE	CM-AM SOLIDAIRE TEMPÉRÉ ISR
SOCIAL ACTIVE EQUILIBRE SOLIDAIRE	S. ACTIVE OBLIGATIONS ISR CM-AM MONE ISR S.ACTIVE ACTIONS ISR
SOCIAL ACTIVE DYNAMIQUE SOLIDAIRE	S. ACTIVE OBLIGATIONS ISR CM-AM MONE ISR S.ACTIVE ACTIONS ISR
SOCIAL ACTIVE DIVERSIFIE	S. ACTIVE DIVERSIFIE ISR
SOCIAL ACTIVE ACTIONS	S. ACTIVE ACTIONS ISR

*A l'exception de CM-AM MONE ISR, ouvert au public

LES OPC EN COURS DE LABELLISATION ISR EN 2022

OPC (* FCPE)	ENCOURS M€ 31/12/2021	CLASSE D'ACTIFS	OPC MAÎTRE
CM-AM CONVICTIONS EURO	671	Actions Europe	NA
CM-AM SMALL & MIDCAP EURO	222	Actions Europe	NA
CM-AM FLEXIBLE EURO	50	Diversifié	NA
CM-AM CONVERTIBLES EURO	172	Obligations internationales	NA
CM-AM EURO EQUITIES	862	Actions Europe	NA
CM-AM FRANCE	1 878	Actions France	NA
CM-AM AVENIR MONETAIRE*	487	Monétaire euro	CM-AM CASH ISR
CM-AM EPARGNE MONETAIRE*	172	Monétaire euro	CM-AM CASH ISR
CM-AM FERTILE MONETAIRE*	727	Monétaire euro	CM-AM CASH ISR
CM-AM PERSPECTIVE MONETAIRE A*	470	Monétaire euro	CM-AM CASH ISR
CM-AM PERSPECTIVE MONETAIRE B*	353	Monétaire euro	CM-AM CASH ISR
SCARA*	0,3	Monétaire euro	CM-AM CASH ISR
COMA FONDS*	19	Monétaire euro	CM-AM CASH ISR
CM-AM STRATEGIE GLOBAL LEADERS*	1,5	Actions internationales	CM-AM GLOBAL LEADERS
CM-AM STRATEGIE EUROPE GROWTH*	Créé en mars 2022	Actions Europe	CM-AM EUROPE GROWTH
CM-AM STRATEGIE ENVIRONNEMENT*	0,06	Actions internationales	CM-AM OBJECTIF ENVIRONNEMENT
CM-AM PERSPECTIVE CONVICTION EUROPE*	51	Actions internationales	CM-AM SELECTION RESPONSABLE ISR
CONVERGENCE SOLIDAIRE TEMPERE*	101	Diversifié	CM-AM SOLIDAIRE TEMPERE ISR
CM-AM FERTILE ACTIONS FRANCE*	86,3	Actions France	CM-AM FRANCE
CM-AM EPARGNE ACTIONS FRANCE *	30,7	Actions France	CM-AM FRANCE
CM-AM AVENIR ACTIONS FRANCE*	33,1	Actions France	CM-AM FRANCE
CM-AM AVENIR ACTIONS EUROPE*	69,7	Actions Europe	CM-AM EURO EQUITIES
CM-AM EPARGNE ACTIONS EUROPE*	6,2	Actions Europe	CM-AM EURO EQUITIES
CM-AM PERSPECTIVE ACTIONS EUROPE B*	28,9	Actions Europe	CM-AM EURO EQUITIES
CM-AM PERSPECTIVE ACTIONS EUROPE A*	61,1	Actions Europe	CM-AM EURO EQUITIES
CM-AM FERTILE ACTIONS EURO*	129,2	Actions Europe	CM-AM EURO EQUITIES

<https://www.creditmutuel-am.eu/fr/particuliers/nos-fonds/nos-fonds-isr.html>

2. DONNÉES GÉNÉRALES

SUR LA SOCIÉTÉ DE GESTION



2.1

Donnez le nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

Crédit Mutuel Asset Management

4 rue Gaillon

75002 Paris

www.creditmutuel-am.eu



2.2

Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

L'implication de Crédit Mutuel AM dans la démarche d'investissement responsable et ses diverses politiques sont présentées dans la rubrique « **Finance Responsable** » du site Internet de Crédit Mutuel Asset Management :

<https://www.creditmutuel-am.eu/fr/non-professionnels/finance-responsable/index.html>

2.3

Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

La démarche d'investisseur responsable est formalisée à travers différentes politiques, disponibles sur le site.

Politique d'investissement responsable

<https://www.creditmutuel-am.eu/partage/fr/CSD-CM/CMAM/telechargements/politique-investissement-responsable.pdf>

Politique climat

<https://www.creditmutuel-am.eu/partage/fr/CSD-CM/CMAM/telechargements/Politique-Climat-CMAM.pdf>

Politique de vote et d'engagement

<https://www.creditmutuel-am.eu/fr/non-professionnels/finance-responsable/politique-de-vote.html>

Politique RSE

<https://www.creditmutuel-am.eu/fr/non-professionnels/finance-responsable/politique-rse.html>

Politiques sectorielles

<https://www.creditmutuel-am.eu/fr/institutionnels/nos-expertises-et-services/finance-responsable/politique-sectorielle-charbon.html>

2.4 **Comment est appréhendée la question des risques / opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?**

Crédit Mutuel Asset Management prend en compte des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans ses gestions et s'engage notamment sur les secteurs à forts risques environnementaux et sociaux au travers de la déclinaison de politiques sectorielles.

https://www.creditmutuel-am.eu/partage/fr/CSD-CM/CMAM/telechargements/Politique_Secteur_Charbon_2_BD.pdf

L'engagement et le dialogue avec les émetteurs sont des leviers essentiels pour faire évoluer les pratiques des entreprises, notamment en matière de controverses.

En particulier, sur le volet environnemental, Crédit Mutuel Asset Management a pour ambition d'encourager la transition climatique en participant à la réorientation des flux financiers vers une économie compatible avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique sous les 2 degrés (Accord de Paris), comme expliqué dans la politique climat :

<https://www.creditmutuel-am.eu/partage/fr/CSD-CM/CMAM/telechargements/Politique-Climat-CMAM.pdf>

La gestion des risques et opportunités dont ceux liés au changement climatique est présentée dans le rapport article 173 :

<https://www.creditmutuel-am.eu/partage/fr/CSD-CM/CMAM/telechargements/ESG-article-173.pdf>

2.5

Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion?

L'activité Investissement Responsable de Crédit Mutuel AM est assurée :

- Par l'équipe Finance Responsable et Durable en charge de la politique d'investissement responsable, de la politique de vote et d'engagement, de la politique climat, de la rédaction et analyse des politiques sectorielles en collaboration avec la RSE, des publications légales, du suivi des labélisations des fonds et du suivi du modèle de sélection des émetteurs au travers d'études extra-financières pour l'ensemble des gestions,
- Par les gérants appartenant aux pôles de gestion actions, quantitative, taux, diversifiée ou épargne salariale en charge des investissements dans les OPC ISR au travers d'analyses extra-financières, financières ou économiques,
- Par la RSE qui participe aux politiques sectorielles en liaison avec la maison-mère,
- Par les contrôleurs de second niveau.

Un comité, composé de représentants de la Finance Responsable et Durable, de la Direction, de la RSE, des Gestions et de la Direction des risques se réunit trimestriellement pour assurer le suivi de la politique d'exclusion sectorielle.

Le comité de notation ESG sur l'évaluation finale des émetteurs à la suite de la contre-analyse de l'équipe Finance Responsable et Durable se tient hebdomadairement.

Participent également les services Marketing pour la gestion des informations sur le site, les supports d'information promotionnels, et Reporting pour l'élaboration des documents commerciaux périodiques.

2.6

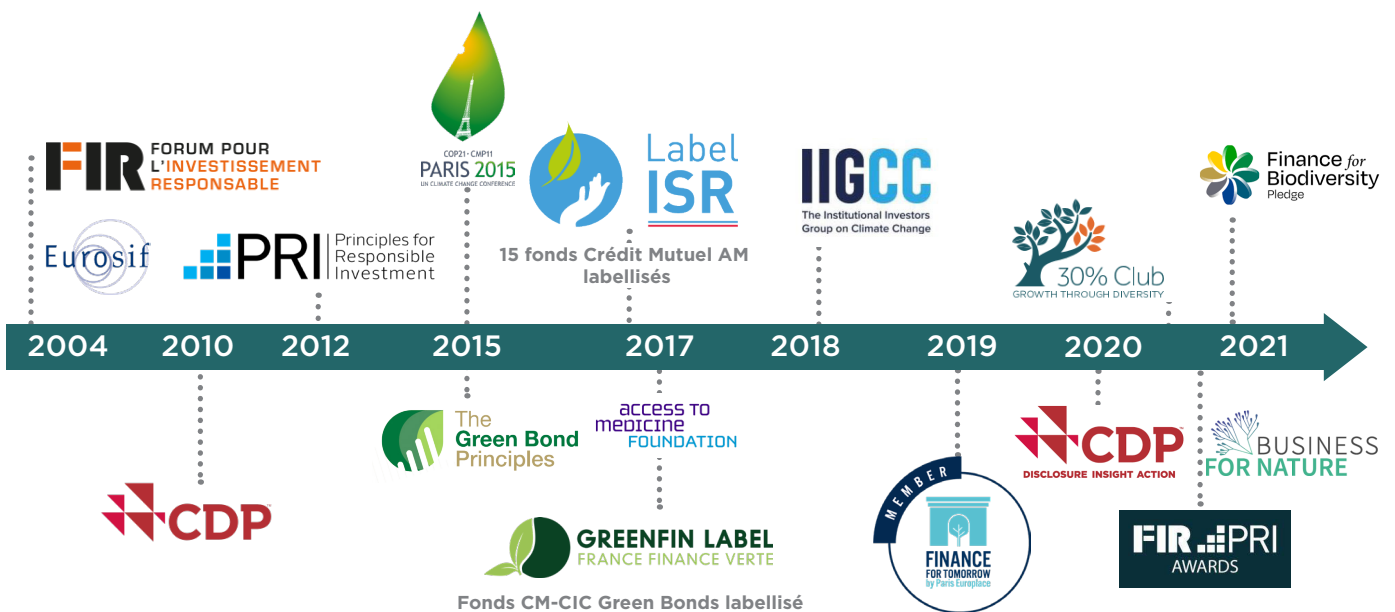
Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?

Le pôle Finance Responsable et Durable a été renforcé en 2021 à 9 analystes extra-financiers. Les gérants des OPC labellisés ISR issus des différents pôles de gestion sont au nombre de 12.

2.7

Dans quelles initiatives concernant l'Investissement Responsable la société de gestion est-elle partie prenante ?

Impliqué dans l'investissement responsable depuis ses origines, Crédit Mutuel AM s'inscrit dans la réflexion, les travaux et les actions de la Place financière afin de participer à l'évolution des pratiques en matière de Finance Durable et Responsable. Notre rôle actif se traduit notamment par les différents engagements de Place que nous prenons depuis plus de 15 ans.



Source : Crédit Mutuel Asset Management

2.8

Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

Au 31 décembre 2021, les encours labellisés ISR gérés par Crédit Mutuel Asset Management sont de

16,5 milliards d'euros.



2.9

Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

Les OPC ISR labellisés représentent **22,2%** des encours.

2.10

Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?

La gamme de FCPE Multi-entreprises Social Active est ouverte aux salariés d'entreprises.

Au 31 décembre 2021, les 11 OPC ISR labellisés et ouverts à tout public sont :

NOM DU FONDS	ENCOURS M€ au 31/12/2021	CLASSE D'ACTIFS
CM-AM OBJECTIF ENVIRONNEMENT	457	Actions internationales
CM-AM MONE ISR	402	Monétaire euro
CM-AM OBLI ISR	174	Obligataire euro
CM-AM CASH ISR	9932	Monétaire euro
CM-AM OBLI CORPO ISR	174	Obligataire euro
CM-AM GLOBAL SÉLECTION SRI	12	Actions internationales
CM-AM GLOBAL LEADERS	882	Actions internationales
CM-AM SELECTION RESPONSABLE ISR	53	Actions internationales
CM-AM EUROPE GROWTH	2131	Actions Europe
CM-AM EUROPE VALUE	579	Actions internationales
CM-AM EUROPE DIVIDENDES	106	Actions Europe

<https://www.creditmutuel-am.eu/fr/particuliers/nos-fonds/nos-fonds-isr.html>

3. DONNÉES GÉNÉRALES

SUR LE(S) FONDS PRÉSENTÉ(S)
DANS CE CODE DE TRANSPARENCE



3.1

Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du / des fonds ?

Les fonds ISR ont pour vocation de **sélectionner les entreprises les plus vertueuses en termes de critères ESG** indépendamment du secteur d'activité afin de réduire les risques dans ces domaines, d'encourager les bonnes pratiques des émetteurs et d'obtenir une évaluation ESG moyenne élevée.



3.2

Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?

Les ressources internes en effectifs sont présentées aux questions 2.5 et 2.6. La restitution de l'analyse quantitative et qualitative ESG s'appuie sur un outil propriétaire ; un second outil de restitution (power BI) est disponible pour l'analyse des portefeuilles. Trois prestataires de données externes sont utilisés pour l'alimentation de la base propriétaire dont le fonctionnement est décrit dans la politique d'investissement responsable :

- ISS ESG et Sustainalytics pour l'analyse extra-financière ESG,
- Trucost pour les impacts environnementaux et le calcul de l'empreinte carbone des émetteurs.

L'utilisation d'ISS Gouvernance pour l'analyse et l'exercice des votes, au travers de notre politique de vote, complète par ailleurs nos moyens externes.

Les sources d'informations complémentaires sont les analyses brokers ou d'agences spécialisées, les recommandations AFG, les publications des émetteurs, les échanges avec les entreprises, le CDP, l'agence Bloomberg, la presse spécialisée, les rapports des ONG, des organisations syndicales...

3.3

Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?

Les critères ESG sélectionnés par l'équipe de Finance Responsable et Durable sont présentés dans la politique d'investissement responsable :

<https://www.creditmutuel-am.eu/partage/fr/CSD-CM/CMAM//telechargements/politique-investissement-responsable.pdf>



3.4

Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?

Les principes et critères liés aux changements climatiques pris en compte dans les OPC sont présentés dans la politique climat :

<https://www.creditmutuel-am.eu/partage/fr/CSD-CM/CMAM/telechargements/Politique-Climat-CMAM.pdf>

3.5

Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...) ?

La méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG est décrite dans la politique d'investissement responsable :

<https://www.creditmutuel-am.eu/partage/fr/CSD-CM/CMAM//telechargements/politique-investissement-responsable.pdf>

3.6

À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

L'évaluation ESG de chaque émetteur est actualisée mensuellement.

Un suivi des controverses majeures est intégré au sein de ce dispositif ; celui-ci peut être un outil d'exclusion et contribuer à éliminer les 20% minimum de l'univers d'investissement initial.

Les controverses sont évaluées et classées, selon leur sévérité, avec les codes « rouge » en exclusion, « orange » en vigilance et « vert » en acceptation. La règle générale est l'exclusion des sociétés portant une controverse classée « Rouge ».

A chaque survenance d'une controverse classée rouge, le Comité d'exclusion se réunit pour confirmer ou non sa classification et statue sur la validation de la controverse « Rouge », sur la base de l'analyse produite par l'équipe ESG.

Les éléments pris en compte pour leur évaluation sont le nombre de controverses, leur gravité, leur répétition et la gestion de celles-ci notamment en termes d'impacts financiers (par exemple une amende record représentant un pourcentage élevé du chiffre d'affaires est un élément matériel de risque financier et de réputation).

Une série de contrôles de premier niveau (C1N) au sein des gestions est prévue pour s'assurer du respect des valeurs interdites à l'instar des politiques sectorielles, de même qu'une tâche de deuxième niveau (C2N) sur le suivi post-trade et le respect du process par la Direction des Risques.

4. PROCESSUS DE GESTION



4.1

Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Les règles de sélectivité pour les fonds ISR se basent sur le modèle d'analyse extra-financière présenté ci-dessus afin notamment de répondre aux exigences encadrées par le Label d'Etat ISR d'exclure un minimum de 20% de l'univers d'investissement initial. Pour ce faire, ceux-ci se concentrent sur les émetteurs bénéficiant des meilleures évaluations et appartenant aux 3 premiers des 5 niveaux d'engagement ESG : Best in Class, Best in Trend/Best Effort, et Administratif Neutre. Enfin pour répondre aux standards du label, les portefeuilles doivent avoir un taux de couverture ESG d'au moins 90%.



4.2

Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

La construction du portefeuille intègre les critères en question à travers :

- les exclusions d'émetteurs en application de la politique sectorielle charbon
- les mesures de gaz à effet de serre disponibles pour chaque émetteur qui visent à mesurer l'empreinte carbone, et plus largement, l'exposition du portefeuille à la transition climatique

Ces critères sont détaillés dans la politique climat :

<https://www.creditmutuel-am.eu/partage/fr/CSD-CM/CMAM/telechargements/Politique-Climat-CMAM.pdf>

4.3

Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

Dans le cadre des règles ISR, les fonds ne peuvent détenir que 10% maximum d'émetteurs non notés.

4.4

Le process d'évaluation ESG et / ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Le process d'évaluation actuel a été mis en place au premier semestre 2020. Les sous-indicateurs sont actuellement en cours de révision afin de renforcer la transparence ESG des émetteurs et de se conformer au plus près aux nouvelles réglementations. Cette nouvelle version devrait être implémentée courant 2022.



4.5

Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Les FCPE Social Active Obli Solidaire, Social Active Equilibre Solidaire, Social Active Dynamique Solidaire et le maître CM-AM Solidaire Tempéré ISR peuvent investir 5 à 10% de l'actif dans des organismes solidaires.



4.6

Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt / emprunt de titres ?

Le tableau ci-dessous précise les autorisations en matières de prêt/emprunt de titres indiquées dans les prospectus/règlements des OPC. A noter que dans les OPC de taux, les titres empruntés étant des titres de taux conformément à l'objectif du fonds, il n'y a pas de vote à exercer.

Pour les actions, le droit de vote devant être exercé strictement dans l'intérêt des porteurs de parts, les titres ne font pas, sauf exception dûment justifiée, l'objet de prêt en période d'Assemblée Générale. Les règles de sélection des contreparties avec lesquelles les opérations seraient passées n'intègrent pas les critères ESG.

OPC (*FCPE)	Prêt/emprunt de titres	OPC (*FCPE)	Prêt/emprunt de titres
SOCIAL ACTIVE MONETAIRE*	NON	CM-AM EURO EQUITIES	OUI
SOCIAL ACTIVE OBLIGATIONS*	NON	CM-AM FRANCE	OUI
SOCIAL ACTIVE OBLI SOLIDAIRE*	NON	CM-AM AVENIR MONETAIRE*	NON
SOCIAL ACTIVE TEMPERE SOLIDAIRE*	NON	CM-AM EPARGNE MONETAIRE*	NON
SOCIAL ACTIVE EQUILIBRE SOLIDAIRE*	NON	CM-AM FERTILE MONETAIRE*	NON
SOCIAL ACTIVE DYNAMIQUE SOLIDAIRE*	NON	CM-AM PERSPECTIVE MONETAIRE A*	NON
SOCIAL ACTIVE DIVERSIFIE*	NON	CM-AM PERSPECTIVE MONETAIRE B*	NON
SOCIAL ACTIVE ACTIONS*	NON	SCARA*	NON
CM-AM OBJECTIF ENVIRONNEMENT	NON	COMA FONDS*	NON
CM-AM MONE ISR	NON	CM-AM STRATEGIE GLOBAL LEADERS*	NON
CM-AM OBLI ISR	OUI	CM-AM STRATEGIE EUROPE GROWTH*	NON
CM-AM CASH	OUI	CM-AM STRATEGIE ENVIRONNEMENT*	NON
CM-AM OBLI CORPO	OUI	CM-AM PERSPECTIVE CONVICTION EUROPE*	NON
CM-AM GLOBAL SÉLECTION SRI	NON	CONVERGENCE SOLIDAIRE TEMPERE*	NON
CM-AM GLOBAL LEADERS	OUI	CM-AM FERTILE ACTIONS FRANCE*	NON
CM-AM SELECTION RESPONSABLE ISR	NON	CM-AM EPARGNE ACTIONS FRANCE*	NON
CM-AM EUROPE GROWTH	OUI	CM-AM AVENIR ACTIONS FRANCE*	NON
CM-AM EUROPE VALUE	OUI	CM-AM AVENIR ACTIONS EUROPE*	NON
CM-AM EUROPE DIVIDENDES	OUI	CM-AM EPARGNE ACTIONS EUROPE*	NON
CM-AM CONVICTIONS EURO	NON	CM-AM PERSPECTIVE ACTIONS EUROPE B*	NON
CM-AM SMALL & MIDCAP EURO	NON	CM-AM PERSPECTIVE ACTIONS EUROPE A*	NON
CM-AM FLEXIBLE EURO	NON	CM-AM FERTILE ACTIONS EURO*	NON
CM-AM CONVERTIBLES EURO	NON		

4.7 Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

Le tableau ci-dessous présente la nature des instruments dérivés utilisés, leurs objectifs et limites d'exposition tels qu'indiqué dans les prospectus/règlement. Celle-ci est pour la majorité des fonds limitée à l'actif net.



OPC	NATURES INSTRUMENTS DÉRIVÉS	OBJECTIFS		LIMITES
	IF dérivés (D) / Titres intégrants (TID)	Nature du Risque	Couverture (C) / Exposition (E)	
CM-AM OBJECTIF ENVIRONNEMENT	D TID	Actions Actions	C E	Pas de surexposition
CM-AM MONÉ ISR	D TID	Taux, change Change, crédit	C C	Pas de surexposition
CM-AM OBLI ISR	D TID	Taux, change Taux, change, crédit	C/E C/E	Pas de surexposition
CM-AM CASH	D TID	Taux, change Change, crédit	C C	Pas de surexposition
CM-AM OBLI CORPO	D D TID TID TID	Taux Change Taux Change, crédit Actions	C/E C C/E C E	Pas de surexposition
CM-AM GLOBAL SÉLECTION SRI	D	Actions, change	C	Pas de surexposition
CM-AM GLOBAL LEADERS	D D TID TID	Actions, taux Change Actions, taux, crédit Change	C/E C C/E C	Surexposition maximale de 10%
CM-AM SÉLECTION RESPONSABLE ISR	D TID	Actions, taux, Crédit, change Actions, taux, crédit	C/E C/E	Pas de surexposition

SUITE >



OPC	NATURES INSTRUMENTS DÉRIVÉS	OBJECTIFS		LIMITES
	IF dérivés (D) / Titres intégrants (TID)	Nature du Risque	Couverture (C) / Exposition (E)	
CM-AM EUROPE GROWTH	D D TID TID	Actions Change Actions, taux, crédit Change	C/E C C/E C	Surexposition maximale de 10%
CM-AM EUROPE VALUE	D D TID TID	Actions, taux Change Actions, taux, crédit Change	C/E C C/E C	Surexposition maximale de 10%
CM-AM EUROPE DIVIDENDES	D D TID TID	Actions, taux Change Actions, taux Change	C/E C C/E C	Surexposition maximale de 10%
CM-AM CONVICTIONS EURO	D TID	Actions, taux, crédit, change Actions, taux, crédit, change	C/E C/E	Pas de surexposition
CM-AM SMALL & MIDCAP EURO	D TID	Actions, taux, crédit, change Actions, taux, crédit, change	C/E C/E	Pas de surexposition
CM-AM FLEXIBLE EURO	D D TID	Actions Taux, crédit, change Actions Taux, crédit, change	C/E E C/E E	Pas de surexposition
CM-AM CONVERTIBLES EURO	D TID	Actions, taux, crédit, change Actions, taux, crédit, change	C/E C/E	Surexposition maximale de 100%
CM-AM EURO EQUITIES	D TID	Actions Change Actions, taux	C/E C C/E	Surexposition maximale de 10%
CM-AM FRANCE	D TID	Actions Actions, taux, change	C/E C/E	Surexposition maximale de 10%

Les FCPE nourriciers et FCPE de fonds ne peuvent pas investir directement dans des dérivés. Les fonds maîtres/cibles de la gamme Social Active le peuvent de la manière suivante (CM-AM Moné ISR et les autres OPC maîtres figurent dans le tableau supra) :



OPC	NATURES INSTRUMENTS DÉRIVÉS	OBJECTIFS		LIMITES
	IF dérivés (D) / Titres intégrants (TID)	Nature du Risque	Couverture (C) / Exposition (E)	
S.ACTIVE OBLIGATIONS ISR	D D TID	Taux Change Actions, taux, crédit, change	C/E C C/E	Surexposition maximale de 10%
S.ACTIVE SOLIDAIRE ISR	D TID	Taux Actions, taux, crédit	C/E C/E	Pas de surexposition
S.ACTIVE DIVERSIFIÉ ISR	D TID	Actions, taux Actions, taux, crédit	C/E C/E	Surexposition maximale de 10%
S.ACTIVE ACTIONS ISR	D TID	Actions Actions, taux	C/E C/E	Surexposition maximale de 10%

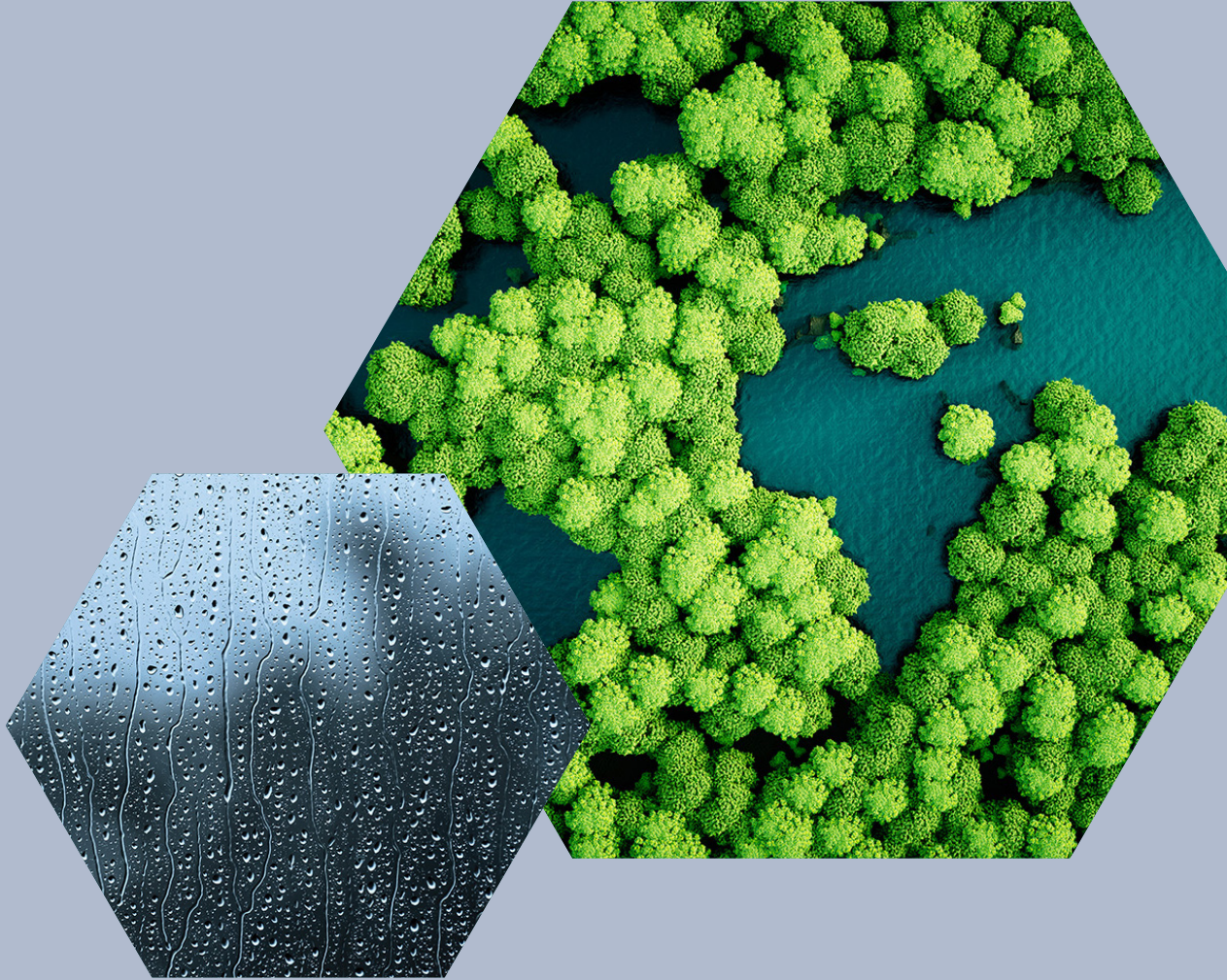
L'utilisation des dérivés doit être conforme au règlement du label ISR, c'est-à-dire temporaire et sans impact sur le profil ESG du fonds. Il ne peut détenir de position courte sur un titre sélectionné comme ESG.

4.8 Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Les FCPE Social Active sont tous investis dans des OPC, et peuvent l'être à hauteur de 100% de par leur nature de fonds nourriciers et de fonds de fonds. Les fonds maîtres ou cibles étant labellisés ISR, la cohérence avec la politique d'investissement ISR des FCPE Social Active est assurée. CM-AM Sélection Responsable ISR est un fonds de fonds.

Tous les autres OPC ne peuvent détenir plus de 10% de leur actif net en OPC. Il n'y a donc pas d'impact significatif sur sa qualité ESG.

5. CONTRÔLES ESG



Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/ des fonds ?

Dans le cadre de la labellisation ISR, le dispositif de contrôle a été adapté afin de prendre en compte les contraintes ESG définies. Celui-ci s'articule autour de la mise en place de contrôles de 1er niveau au sein de la gestion appliquant les critères ESG.

Par ailleurs, des contrôles de second niveau sont réalisés au sein de la Direction des Risques. Des contraintes du label ISR s'avèrent intégrées au processus de contrôle des ratios règlementaires.

Les contrôles effectués sont présentés en partie 3 de la Politique d'intégration des risques de durabilité (SFDR article 3).

<https://www.creditmutuel-am.eu/fr/non-professionnels/actualites/actualites-sfdr/pdf-sfdr-article-3.html>

6. MESURES D'IMPACT ET REPORTING ESG



6.1

Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

Au 31 décembre 2021 (mars pour les 6 OPC candidats), la qualité ESG des OPC concernés est évaluée entre 5.6 et 6.8 selon les fonds, ce qui correspond à la classe 4 sur 5 d'acteur engagé.

Les 12 FCPE nourriciers candidats ont les données de leur fonds maitres.

OPC (* FCPE)	Évaluation ESG	Classe ESG
SOCIAL ACTIVE MONETAIRE	6.4	4
SOCIAL ACTIVE OBLIGATIONS	6.3	4
SOCIAL ACTIVE OBLI SOLIDAIRE	6.3	4
SOCIAL ACTIVE TEMPERE SOLIDAIRE	6.3	4
SOCIAL ACTIVE EQUILIBRE SOLIDAIRE	6.4	4
SOCIAL ACTIVE DYNAMIQUE SOLIDAIRE	6.5	4
SOCIAL ACTIVE DIVERSIFIE	6.4	4
SOCIAL ACTIVE ACTIONS	6.5	4
CM-AM OBJECTIF ENVIRONNEMENT	6.6	4
CM-AM MONE ISR	6.4	4
CM-AM OBLI ISR	6.3	4
CM-AM CASH	6.8	4
CM-AM OBLI CORPO	6.5	4
CM-AM GLOBAL SÉLECTION SRI	5.6	4
CM-AM GLOBAL LEADERS	5.7	4
CM-AM SELECTION RESPONSABLE ISR	6.1	4
CM-AM EUROPE GROWTH	6.0	4
CM-AM EUROPE VALUE	6.3	4
CM-AM EUROPE DIVIDENDES	6.3	4
CM-AM CONVICTIONS EURO	6.3	4
CM-AM SMALL & MIDCAP EURO	5.6	4
CM-AM FLEXIBLE EURO	6.6	4
CM-AM CONVERTIBLES EURO	6.1	4
CM-AM EURO EQUITIES	6.3	4
CM-AM FRANCE	6.3	4

L'évaluation ESG est communiquée dans le Code de transparence annuellement et dans les reportings mensuels des OPC ISR publiés sur le site.

6.2

Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?

La philosophie des fonds labellisés ISR chez Crédit Mutuel Asset Management s'appuie sur le suivi d'indicateurs liés aux principaux objectifs ESG tels que la limitation des émissions carbone, l'égalité homme-femme, la rémunération des dirigeants et le respect des droits humains.

Dans le cas particulier de la Multigestion (CM-AM Selection responsable ISR), la philosophie ESG s'appuie sur une sélection minimale de 90 % de fonds bénéficiant du label ISR, après une analyse préalable des sociétés de gestion sélectionnées, notamment sous un angle « responsable ».

Les indicateurs d'impact actuellement utilisés sont, selon les OPC :

- L'empreinte carbone, c'est-à-dire les émissions en tonnes de CO2 par millions d'euros investis, pour les scopes 1 et 2 (liées à la fabrication du produit) et une partie du scope 3 (fournisseurs de premier tiers).
- l'intensité carbone, c'est-à-dire les émissions en tonnes de CO2 ramenées au Chiffres d'affaires pour les entreprises ou au PIB pour les pays,
- Le ratio d'équité, qui est le rapport du salaire de la Direction générale au salaire médian des employés
- L'écart de rémunération homme/femme
- Le pourcentage de femmes au Conseil d'administration
- Le nombre de controverses rouges relatives aux Droits Humains.

Ces indicateurs ont été relevés à la date du 31 décembre 2021 pour les OPC labellisés et au 31 mars 2022 pour les OPC candidats*.

CODE DE TRANSPARENCE AFG
avril 2022

OPC (*OPC CANDIDATS)	Empreinte carbone	Intensité carbone	Ratio d'équité	Ecart de rémunération hommes/femmes	% de femmes au Conseil d'administration	Nombre de controverses rouges en DH
SOCIAL ACTIVE MONETAIRE	77.4		482.0		36.4	0
SOCIAL ACTIVE OBLIGATIONS	39.6		205.9		39.1	0
SOCIAL ACTIVE OBLI SOLIDAIRE	39.6		205.9		39.1	0
SOCIAL ACTIVE TEMPERE SOLIDAIRE		150.7	102.5		39.2	0
SOCIAL ACTIVE EQUILIBRE SOLIDAIRE		234.0	156.4		39.4	0
SOCIAL ACTIVE DYNAMIQUE SOLIDAIRE		213.5	21.8		40.6	0
SOCIAL ACTIVE DIVERSIFIE		187.1	167.4		39.5	0
SOCIAL ACTIVE ACTIONS		252.6	NA		49.6	0
CM-AM OBJECTIF ENVIRONNEMENT		259.9	NA		35.1	0
CM-AM MONE ISR	77.4		482.0		36.4	0
CM-AM OBLI ISR	46.9		126.4		35.8	0
CM-AM CASH ISR	6.4		253.6		35.4	0
CM-AM OBLI CORPO ISR	75.8		344.3		36.0	0
CM-AM GLOBAL SÉLECTION SRI		128,2	285,1		29,4	0
CM-AM GLOBAL LEADERS		132.2		81.8	32.1	0
CM-AM EUROPE GROWTH		118.1	NA		31.9	0
CM-AM EUROPE VALUE		320.2	NA		38.7	0
CM-AM EUROPE DIVIDENDES		210.9	NA		38.9	0
CM-AM CONVICTIONS EURO*		187,55	NA		39,7	0
CM-AM SMALL & MIDCAP EURO*		91,21	NA		39,0	0
CM-AM FLEXIBLE EURO*		170,49	NA		39,7	0
CM-AM CONVERTIBLES EURO*	153, 66		282		37,0	0
CM-AM EURO EQUITIES*		175	NA		38.1	0
CM-AM FRANCE*		180	2.6		43.6	0

Les indicateurs d'impact des autres FCPE nourriciers sont identiques à ceux des fonds maitres figurant dans le tableau ci-dessus.

CM-AM Sélection Responsable ISR étant un fonds de fonds, ses contraintes et indicateurs sont spécifiques :

CM-AM SELECTION RESPONSABLE ISR	% OPC CIBLES LABELLISÉS ISR	TAUX DE COUVERTURE DES VALEURS TRANSPARISÉES	NOMBRE DE CONTROVERSES ROUGES
	92.6	97.8	0

Les indicateurs d'impact sont publiés dans le Code de transparence annuellement et également dans les reportings mensuels publiés sur le site.

6.3

Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

En complément des politiques spécifiques déjà mentionnées, pour chaque OPC les supports d'information disponibles sur le site sont :

- Le DICl
- Le reporting mensuel
- Le rapport annuel
- Le code de transparence

<https://www.creditmutuel-am.eu/fr/particuliers/nos-fonds/nos-fonds-isr.html>



6.4

La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

Les résultats de la politique de vote et d'engagement sont publiés dans le rapport disponible sur le site :

<https://www.creditmutuel-am.eu/partage/fr/CSD-CM/CMAM/telechargements/exercices-de-vote.pdf>





Retrouvez-nous sur
www.creditmutuel-am.eu

Crédit Mutuel Asset Management
Société de gestion d'actifs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale
Société anonyme au capital de 3 871 680 €
Société de gestion de portefeuille – SGP
N° d'agrément AMF : GP 97-138
Siège social et bureaux Paris : 4 rue Gaillon 75002 Paris
Bureaux Strasbourg : 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg
RCS Paris 388 555 021
TVA intracommunautaire : FR 70 388 555 021
Code APE 6630 Z

AVRIL 2022

Toute reproduction ou utilisation de ce document est formellement interdite
sauf autorisation expresse de Crédit Mutuel Asset Management

